

2. CONCEPTS GENERALS

A- LA MORALE (du latin *moralis*, relatif aux mœurs), est l'ensemble des valeurs supérieures qui conduisent chacun à différencier le bien du mal et qui devraient fonder les conduites humaines, tout au moins pour les individus conscients de leurs devoirs et responsables de leurs actes.

En s'intéressant à la question du bien et du mal, la morale se distingue de la logique (dont les valeurs sont le vrai et le faux), du droit (le légal et l'illégal), et de l'économie (l'utile et l'inutile). C'est d'après ces valeurs que la morale fixe des principes d'action, qu'on appelle les devoirs de l'être humain, vis-à-vis de lui-même ou des autres individus, ou de l'ensemble de la société, ou d'idéaux plus élevés (la tradition, l'harmonie, la paix, les dieux, etc.), principes qui définissent ce qu'il faut faire et comment agir.

La morale vise d'une part à la conservation des formes collectives d'organisation sociale, de la société, de l'intérêt général, d'autre part à l'agrément de la vie des individus en société. De même, un même schéma moral est adapté selon chaque culture et société (suivants la religion, la conscience, le sens du devoir du respect, la justice, la vertu), mais à l'intérieur de ces cultures, différents types de moralité cohabitent ensemble, avec un degré variable de tensions.

B- L'ETHIQUE (le mot latin *ethicus*), Ce terme est parfois synonyme de morale puisque ce dernier mot a été utilisé pour traduire le concept d'éthique des philosophes grecs antiques). En fin le mot Éthique est défini comme une science de la morale ; ensemble des conceptions morales de quelqu'un ; décrit un comportement. Actuellement **L'éthique** est une discipline philosophique portant sur les jugements moraux et dont le concept est donc très proche de celui de la morale. C'est une réflexion fondamentale de tout peuple afin d'établir ses normes, ses limites et ses devoirs.

C- LA DEONTOLOGIE (du grec *deon*, *-ontos*,) Théorie des devoirs, Ensemble des règles morales (code de déontologie, charte de déontologie) qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux de ses membres. Plusieurs professions ont développé leurs propres codes de déontologie, comme le cas de l'université : la déontologie universitaire.

La morale est immanente au comportement humain, contrairement à la déontologie, fruit d'une réflexion professionnelle.

D- LE DROIT

Le droit est défini comme l'ensemble des règles imposées aux membres d'une société pour que leurs rapports sociaux échappent à l'arbitraire et à la violence des individus et soient conformes à l'éthique dominante, Elles sont donc formulées de manière générale et impersonnelle, sans concerner personne en particulier, mais en visant toutes les personnes qui forment le corps social. Le droit est un phénomène social constant, qui se crée ou se recrée de façon naturelle dès que deux individus sont réunis. La création ou l'élaboration de règles, qui ne soient fondées ni sur des considérations morales, ni religieuses, est un phénomène qui se retrouve dans chaque société, considérée développée ou non.

La morale : ce que la société juge bon

L'éthique : ce que je juge bien

La Déontologie : ce que la profession m'impose

Le Droit : ce que la loi définit comme permis ou défendu

E- LES VALEURS PROFESSIONNELLE

Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné Les valeurs guident les comportements. Elles évoluent au cours de la vie pour lui donner un sens. Les valeurs décrivent les croyances, les attitudes et les buts choisis librement après réflexion. Elles se créent selon un jugement personnel plus ou moins en accord avec la société et l'époque. Ce sont des éléments qui indiquent la manière dont une personne a décidé de faire usage de sa vie comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre.

Exemples de valeurs :

- L'intégrité : c'est la rapport à l'honnêteté et la franchise. C'est une valeur transversale à toutes les dimensions de la profession. Elle est à la base de la déontologie (= ensemble des règles morales qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux de ses membres – cnrs).
- Le respect de la personne : dans la relation de confiance qui s'opère entre le soignant et le soigné. Dans la reconnaissance et le respect de son unicité, de son droit à la vie privée et de son autonomie décisionnelle. Cette notion intègre également le respect de soi.
- L'autonomie professionnelle : pour la compétence et la capacité à prendre des décisions dans l'intérêt du patient. Il ne s'agit pas de faire tout seul, mais de faire par soi-même. S'autoriser à se mettre à l'origine de l'acte, d'en être responsable et d'en rendre compte.

- La compétence professionnelle : dans sa responsabilité à maintenir et développer ses compétences pour le maintien et l'amélioration des bonnes pratiques. C'est faire bien et faire mieux qu'avant. C'est aussi savoir reconnaître et respecter les limites de sa fonction.
- L'excellence des soins : pour le bien-être et la sécurité des patients de tout âge et à toutes les étapes de leur vie. Elle doit refléter l'importance donnée à la vie humaine.
- La collaboration professionnelle : pour l'importance accordée à agir en collaboration avec d'autres professionnels en vue d'optimiser la qualité et la sécurité des soins.
- L'humanité : la générosité envers l'autre, la tolérance et la solidarité. Autant envers les patients que son équipe de travail. Elle doit permettre l'empathie et l'attention à l'autre dans son unicité.

F. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

L'enseignement et l'apprentissage sont complémentaires. On parle d'enseignement-apprentissage. Pour autant, il n'y a pas de cause à effet entre l'enseignement et l'apprentissage. Ces deux notions font partie de ce qu'on appelle la didactique : élaboration didactique (pôle savoirs), appropriation didactique (pôle élèves), intervention didactique (pôle enseignants).

L'enseignement est l'ensemble des activités déployées par les maîtres directement ou indirectement, afin qu'au travers de situations formelles et semi-formelles, des étudiants effectuent des tâches pour s'emparer de contenus spécifiques. L'enseignement doit provoquer des apprentissages. Il doit être organisé, programmé, évalué. On distingue l'enseignement centré sur l'apprentissage ou sur les performances.

L'apprentissage est une activité intellectuelle qui aboutit à l'acquisition de connaissances non innées. Cela nécessite donc une activité guidée. Un apprentissage peut aussi désigner un savoir ou un savoir-faire acquis. Les apprentissages formels et semi-formels sont les apprentissages contraints et organisés (ex : l'école). Les apprentissages informels résultent d'une action régulières mais ne sont pas contraints (ex : famille).

La didactique est l'étude des questions posées par l'enseignement et l'acquisition des connaissances dans les différentes disciplines scolaires, dans les différents champs scolaires et professionnels. On parle de didactique : des mathématiques, des sciences, des langues, des sciences de la vie et de la terre, de l'éducation physique et sportive. Ces différentes didactiques se sont développées depuis les années 1970.

À l'origine, la Didactique n'est pas clairement différenciée du champ de théories qui s'occupe des problèmes d'enseignement : la pédagogie. Mais progressivement la didactique se différencie de la pédagogie par le rôle central des contenus disciplinaires et par sa dimension épistémologique (la nature des connaissances à enseigner, la connaissance sur la connaissance ou savoir à enseigner).

La didactique étudie comment rendre un objet de savoir transmissible auprès des apprenants. Comment faire en sorte que les apprenants assimilent, comprennent, transfèrent... bref conceptualisent un objet de savoir dans les meilleures conditions et dans le respect de sa spécificité.

<https://preparerlecrpe.files.wordpress.com/2015/09/didactique-franc3a7ais-fiche-1-enseignement-et-apprentissage.pdf>

http://www.ifpsnc.nc/MyKv2/php/_DOCS/SEQUENCES/NH03624285/Lesvaleursprofessionnelles2019.pdf

<http://www.formationen.philippeclazard.com/courslesdidactiques2017-1%2B2.pdf>